

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 juin 2010, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Cabinet Raouf MENJOUR et Cabinet Union Audit Tunisie (Abdellatif ABBES).

BILAN AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2009	Montant net
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	7.1				
Logiciels		344 726	311 763	32 963	14 630
Droit au Bail		41 000	41 000		41 000
		385 726	352 763	32 963	55 630
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	7.2				
Matériels et Mobiliers, Agencements & Installations		9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
		9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions	7.3	19 668 356	2 878 278	16 790 078	17 204 527
Placements dans les entreprises avec lien de participation	7.4	59 030 942	2 880 566	56 150 375	53 117 707
Autres placements Financiers	7.5				
Actions et autres titres à revenu variable	7.5.1	33 525 200	1 256 493	32 268 707	20 615 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	7.5.2	403 547 799	740 502	402 807 297	393 747 210
Prêts au personnel	7.5.3	2 647 155	100 535	2 546 620	2 608 151
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7.5.4	37 552 375		37 552 375	35 723 294
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7.5.5	4 732 828		4 732 828	4 325 602
		560 704 655	7 856 374	552 848 281	527 342 125
<u>PART DES REASSURANCEURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provision pour primes non acquises	7.6	6 918 820		6 918 820	6 463 148
Provision pour Sinistres à Payer	7.6	25 854 679		25 854 679	40 203 402
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices	7.6	539 186		539 186	355 157
		33 312 685		33 312 685	47 021 707
<u>CREANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurance directe:					
Primes acquises et non émises	7.7.1	12 663 186		12 663 186	11 777 196
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7.7.2	74 200 231	43 985 151	30 215 080	34 689 245
Créances nées d'opérations de réassurance	7.7.3	12 560 920	6 560 873	6 000 046	5 790 610
Autres créances	7.7.4	4 159 404	71 065	4 088 339	4 432 399
		103 583 740	50 617 089	52 966 651	56 689 450
<u>AUTRES ELEMENTS D' ACTIFS</u>					
Avoirs en Banques,CCP et caisses	7.8	10 319 936		10 319 936	12 875 589
Frais d'acquisition reportés	7.9	1 832 830		1 832 830	1 740 058
Comptes de régularisation Actif	7.10	15 599 608		15 599 608	15 464 651
Ecart de conversion	7.11	466 503		466 503	421 766
		28 218 877		28 218 877	30 502 064
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		735 443 278	66 783 032	668 660 246	662 971 465

BILAN AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		23 076 930	23 076 930
(dont incorp. Réserves à titre de 3.500.000,000)			
Reserves et primes liées au capital		136 133 661	134 866 747
Autres capitaux propres		121 930	121 930
Résultats reportés		5 010 791	5 005 390
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		164 343 312	163 070 997
Résultat de l'exercice		33 737 675	32 560 587
Total capitaux propres avant affectation	7.12	198 080 987	195 631 584
PASSIFS			
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	7.13	2 823 328	2 430 606
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>	7.14		
Provision pour primes non acquises		42 889 403	40 365 680
Provision Mathématiques Vie		6 871 417	6 519 079
Provision pour Sinistres à Payer Vie		3 921 622	3 504 720
Provision pour Sinistres à Payer non Vie		316 729 577	320 435 032
Provision Mathématiques des Rentes		21 240 401	17 661 764
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices Vie		210 820	249 961
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices non Vie		3 634 406	2 961 337
Provision pour Egalisation		5 172	5 172
Provision pour Egalisation décès		110 000	105 000
Provision pour risques en cours		1 755 768	616 677
		397 368 587	392 424 422
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>	7.15	12 528 553	13 591 095
<u>AUTRES DETTES</u>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7.16.1	13 588 919	14 375 763
Dettes nées d'opérations de réassurance	7.16.2	16 668 142	14 886 690
Autres dettes	7.16.3	15 816 053	19 031 178
		46 073 114	48 293 631
<u>AUTRES PASSIFS</u>			
Banques,CCP et caisses	7.17	7 553 964	7 253 327
Comptes de régularisation Passif	7.18	3 693 896	2 915 057
Ecart de conversion	7.19	537 819	431 743
		11 785 678	10 600 127
TOTAL DES PASSIFS		470 579 259	467 339 881
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		668 660 246	662 971 465

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**Exercice clos le 31/12/2009**

(chiffres arrondis en dinars)

	Opérations brutes 2009	Cessions et/ou rétrocessions 2009	Opérations nettes 2009	Opérations nettes 2008
Primes acquises	201 511 140	-28 721 764	172 789 376	165 981 558
Primes émises et acceptés	204 034 863	-29 177 435	174 857 427	167 483 575
Variation de la provision primes non acquises	-2 523 723	455 672	-2 068 051	-1 502 017
Produits de placements alloués , transférés de l'état de resultat	23 458 170		23 458 170	18 106 144
Autres Produits techniques	4 187 456		4 187 456	3 719 288
Charges de sinistres	-186 363 357	55 540 348	-130 823 009	-130 823 035
Montants payés	-190 068 812	69 889 071	-120 179 741	-126 469 011
Variation de la provision pour sinistres	3 705 455	-14 348 723	-10 643 267	-4 354 024
Variation des autres provisions techniques	-4 717 728		-4 717 728	6 014 719
Participations aux bénéfices et ristournes	-2 254 650	1 125 502	-1 129 149	-659 843
Frais d'exploitation	-20 791 570	4 217 995	-16 573 575	-14 051 004
Frais d'acquisition	-8 511 211		-8 511 211	-8 035 651
Variation du montant des frais d'acquisition reporté	92 772		92 772	-180 662
Frais d'administration	-12 373 131		-12 373 131	-11 629 582
Commissions reçues des réassureurs		4 217 995	4 217 995	5 794 891
Autres charges techniques	-10 897 646		-10 897 646	-8 782 713
Variation de la provision pour égalisation	-5 000		-5 000	
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	4 126 814	32 162 081	36 288 895	39 505 114

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE
Exercice clos le 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

	Opérations brutes 2009	Cessions et/ou rétrocessions 2009	Opérations nettes 2009	Opérations nettes 2008
Primes	5 578 306	-214 247	5 364 058	4 920 016
Primes émises	5 578 306	-214 247	5 364 058	4 920 016
Produits de placements	724 209		724 209	626 126
Revenus des placements	600 881		600 881	462 560
Reprises de corrections de valeur sur placements	86 804		86 804	57 251
Profits provenant de la réalisation des placements	36 524		36 524	106 315
Autres Produits techniques	910		910	430
Charges de sinistres	-2 073 600		-2 073 600	-1 882 264
Montants payés	-1 656 697		-1 656 697	-1 602 404
Variation de la provision pour sinistres	-416 903		-416 903	-279 860
Variation des autres provisions techniques	-352 337		-352 337	-827 700
Provision mathématique vie	-352 337		-352 337	-827 700
Participations aux bénéfices et ristournes	25 535		25 535	-146 870
Frais d'exploitation	-1 930 381		-1 930 381	-1 601 489
Frais d'acquisition	-1 072 573		-1 072 573	-833 198
Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
Frais d'administration	-857 809		-857 809	-768 291
Commissions reçues des réassureurs				
Autres charges techniques	-195 979		-195 979	-154 631
Charges de placements	-56 109		-56 109	-139 359
Charges de gestion des placements	-16 592		-16 592	-14 192
Correction de valeur sur placements	-20 421		-20 421	-75 803
Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 097		-19 097	-49 364
RESULTAT TECHNIQUE VIE	1 720 554	-214 247	1 506 307	794 259

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

	31/12/2009	31/12/2008
Resultat technique non vie	36 288 895	39 505 114
Resultat technique vie	1 506 307	794 259
Produits de placements	36 244 364	33 228 093
Revenus des placements	30 072 181	24 547 739
Reprises de corrections de valeur sur placements	4 344 252	3 038 294
Profits provenant de la réalisation des placements	1 827 931	5 642 060
Charges de placements	-2 808 075	-7 395 711
Charges de gestion des placements	-830 366	-753 163
Correction de valeur sur placements	-1 021 985	-4 022 805
Pertes provenant de la réalisation des placements	-955 723	-2 619 743
Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat technique non vie	-23 458 170	-18 106 144
Autres produits non techniques	1 356 282	1 498 137
Autres charges non techniques	-392 722	-1 741 717
Resultat provenant des activites ordinaires	48 736 881	47 782 031
Impôt sur le resultat	-14 999 207	-15 221 444
Resultat provenant des activites ordinaires après impôts	33 737 675	32 560 587
Resultat net de l'exercice	33 737 675	32 560 587
<i>Effets des modifications comptables (nets d'impôt)</i>		
Resultat net de l'exercice après modifications comptables	33 737 675	32 560 587

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		216 750 055	201 625 976
Sommes versées pour paiement des sinistres		-181 106 017	-127 758 958
Encaissements des primes reçues (acceptation)		726 443	24 078
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)		-373 164	-97 651
Commissions versés sur les acceptations		-170 034	
Décaissements des primes pour les cessions		-25 798 270	-20 783 023
Encaissements des sinistres pour les cessions		65 666 638	5 001 685
Commissions reçues sur les acceptations		3 775 518	2 996 121
Commissions versées aux intermédiaires		-13 013 292	-12 578 274
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-12 448 757	-11 272 184
Variation des dépôts auprès des cédantes		-133 671	13 862
Variation des espèces reçus des cessionnaires		1 495 943	-1 240 369
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-41 586 471	-195 647 134
Encaissements liés à la cession de placements financiers		19 292 911	25 580 197
Taxes et impôts versés au trésor		-30 118 347	-25 980 247
Produits financiers reçus		31 055 615	22 808 377
Impôts sur les bénéfices		-14 822 310	
Autres mouvements		5 937 766	10 507 886
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		25 130 558	-126 799 660
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-744 800	-168 655
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			32 234
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation			-2 580 094
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		2 301 311	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		1 556 511	-2 716 516
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			132 000 000
Dividendes et autres distributions		-29 543 358	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-29 543 358	132 000 000
Variation de trésorerie		-2 856 289	2 483 824
Trésorerie au début de l'exercice		5 622 262	3 138 438
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 765 973	5 622 262

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**AU 31/12/2009**

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	3 002 716	1 921 075
cautions agents généraux	391 500	391 500
TOTAL	3 394 216	2 312 575
<u>Engagements données</u>		
cautions données	864 258	477 845
titres et actifs acquis avec engagement de revente	322 800	322 800
TOTAL	1 187 058	800 645

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**1- PRESENTATION DE LA STAR**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR- est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune.

La société a pour objet la réalisation et la gestion de contrats et de conventions d'assurances et de réassurances de toutes les branches.

La société distribue ses produits et services à travers son siège - square Avenue de Paris Tunis- et ses 11 succursales, 156 agences et 21 courtiers répartie sur tout le territoire Tunisien.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué par le démarrage effectif du partenariat stratégique avec Groupama.

Le plan d'action comporte trois volets :

- Un audit informatique
- L'élaboration d'un plan stratégique à moyen terme
- Une refonte de l'organisation de l'entreprise

L'activité de l'exercice 2009 s'est fondée sur les performances acquises et la poursuite des actions en vue de leur consolidation. Ainsi l'exercice 2009 a connu :

- Un résultat net de 33,738 MD contre 32,561 MD en 2008.
- Une progression du chiffre d'affaires de 4 % atteignant 209,707 M D contre 201,882 MD en 2008
- Une évolution importante des règlements de sinistres de 39 % soit 185,126 MD contre 133,112 MD en 2008 suite au règlement d'un sinistre important en matière d'assurance incendie de l'ordre de 50 MD fortement réassuré.
- Les revenus financiers enregistrent une évolution remarquable en 2009 de 23% (30,673 MD) par rapport à 2008 (25,010 MD).

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles NC 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

3-2- Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2009, se résument dans ce qui suit :

3-3- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leur coût historique.

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

3-4- Les placements :

A- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette et des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les constructions réévaluées sont amorties à partir de 2002 sur la durée restante.

B- Les placements dans les entreprises liées et les participations :

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

C- Autres placements :

C-1- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	: Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	: Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	: Valeur liquidative au 31/12/N

Les moins values latentes font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values latentes ne sont pas constatées

C-2-Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3-5- Les créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- *Les créances nées d'opération d'assurance directe* enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- *Les créances nées d'opération de réassurance* enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- *Les autres créances* enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

3-6- Les provisions pour dépréciation des créances :

3.6.1- Provisions sur créances agences, succursales et courtiers :

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre les soldes comptables et extra-comptables. L'abattement de 15% de la base au titre de la taxe unique sur les assurances et de la coassurance appliqué jusqu'à l'année 2008 a été abandonné

◇ Provision sur créances anciennes :

Les valeurs résultant de l'inventaire physique sont affectées des coefficients suivants :

▪ 2006 et antérieurs	100%
▪ 2007	50%
▪ 2008	20%

◇ Provision sur écarts entre soldes comptables et extra-comptables :

Les écarts positifs entre soldes comptables corrigés et soldes extra-comptables sont provisionnés à 100%.

3.6.2- Provisions sur créances contentieuses sur les assurés:

La provision des créances contentieuses sur les assurés est calculée au 31/12/2009 sur la base de la règle suivante (compte tenu d'un abattement de 10% ou 15% selon la nature de la créance):

▪ 2007 et antérieurs	100%
▪ 2008	50%
▪ 2009	0%

3.6.3- Provisions sur créances douteuses sur les agences fermées :

La provision sur créances douteuses relative aux agences fermées et les autres créances douteuses sont provisionnées en totalité

3-7- Les primes acquises et non émises:

Elles sont afférentes à l'exercice 2009 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des émissions relatives aux exercices antérieurs.

3-8- Les primes à annuler:

Les primes à annuler au titre de l'exercice 2009 sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

3.9- Le fonds social

Le fonds social est alimenté par une dotation annuelle sur les bénéfices de l'exercice. Les intérêts sur les prêts accordés au personnel ne sont pas considérés comme ressources du fonds social. Ils sont enregistrés parmi les produits. Les dépenses à caractère social, autres que les prêts financés par le fonds social, sont constatées dans les charges de l'exercice.

3.10- Provisions pour primes non acquises :

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis tel que prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009 . Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

Pour les contrats dont la période de garantie excède une année (exemple : RC décennale), la fraction de la prime allouée aux exercices suivants n'est affectée en provision pour primes non acquises qu'à la clôture de l'année d'émission seulement, par conséquent aucune provision sur la prime n'est constituée au titre de chacun des exercices suivants jusqu'à la date d'échéance.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée suivant le taux de cession par branche

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

3.11- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Une actualisation de cette provision, conformément aux bases techniques telles que prévues par l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectuée au 31/12/2009.

3.12- Les provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont évaluées dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe et vie sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer « Auto Matériel » est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

Une réévaluation du coût moyen du dossier matériel a été effectuée au cours de l'exercice 2009.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

La provision pour sinistres à payer pour les différentes branches d'assurances est majorée des chargements pour frais de gestion.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

De plus, l'ajustement à la hausse des provisions de la branche automobile d'un montant de 12 MD (hors frais de gestion), suite à la demande de l'autorité de tutelle en 2008, a été maintenu en 2009.

☞ Evaluation des tardifs (IBNR) :

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

Concernant les sinistres corporels, un coût moyen du dossier basé sur les statistiques des quatre derniers exercices.

La provision au titre des IBNR en acceptation correspond au cumul des dotations annuelles comptabilisées depuis l'année 1996 pour un montant constant estimé à 250.000 DT.

3.13- La provision mathématique des rentes accident de travail:

Les provisions mathématiques des rentes accident de travail sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millime rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

Une actualisation de cette provision, conformément à l'arrêté du ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leur ayants droit, a été effectuée au 31/12/2009

3.14- La provision pour participation aux bénéfices et ristournes:

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la STAR qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes qui peuvent exister pour chacune des catégories d'assurance.

3.15- La provision pour égalisation et équilibrage:

La provision pour égalisation et équilibrage permet d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir (dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès) ou de couvrir des risques spéciaux tels que la grêle.

3.16- Les provisions pour risques en cours :

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

3.17- Provision pour indemnités de retraite :

Une provision pour indemnités de retraite est calculée pour tout le personnel de la société pour tenir compte de l'indemnité de retraite (équivalent à 4 mois de salaire) servie lors du départ du personnel à la retraite.

3-18- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

3-19- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes:

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes:

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants:
l'effectif - la masse salariale.

3-20- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

3-21- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

3-22- L'état de flux de trésorerie :

- *Encaissements des primes reçues des assurés :* Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des coassureurs.

- *Décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers* : ces rubriques enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4- COMPARABILITE DES COMPTES :

4-1- Changement de présentation :

Les placements en bons de trésor et BTA ont été présentés au 31/12/2008 au niveau du poste « dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ». Ces montants ont été reclassés dans la rubrique « Obligations et autres titres à revenus fixes » au 31/12/2009.

Le solde de la rubrique au 31/12/2008 a été retraité pour les besoins de la comparabilité.

4-2- Changement de méthodes comptables :

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2009 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2008.

5- CONTROLE INTERNE:

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'action de la direction Audit interne est établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

6- LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- Comité de réflexion sur la stratégie commune : composé de membres du conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- Comité d'audit : composé de trois membres parmi les administrateurs et la structure d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.

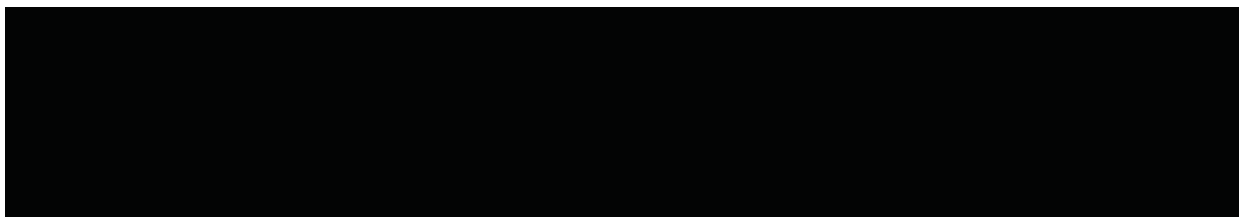
- Comité de placement : composé de membres du conseil d'Administration et des responsables de la direction centrale financière et du patrimoine, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.

7- NOTES SUR LE BILAN (EN DINARS)

7-1- Actifs incorporels

Le solde brut des actifs incorporels s'élève à 385.726 DT au 31/12/2009 contre 343.559 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 42.167 DT.

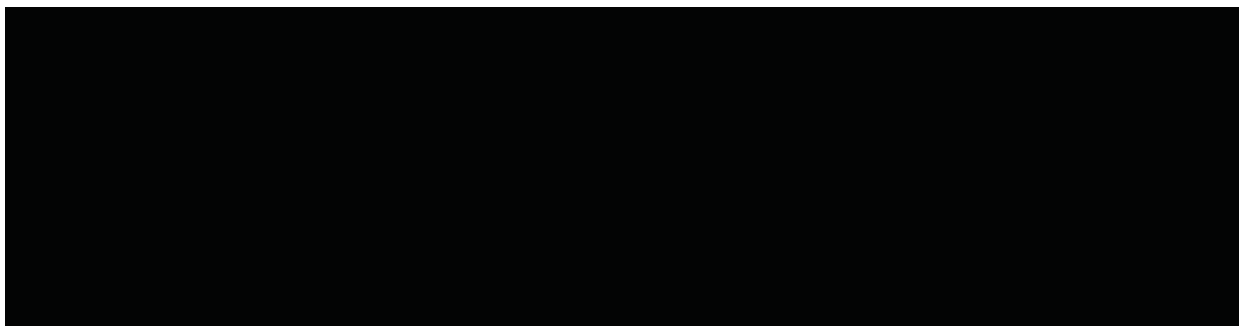
Les actifs incorporels se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

A large black rectangular box redacting the table content for the 7-1- Actifs incorporels section.

7-2- Actifs corporels d'Exploitation

Le solde brut des actifs corporels d'exploitation s'élève à 9.237.594 DT au 31/12/2009 contre 8.832.409 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 405.185 DT.

Les actifs corporels d'exploitation se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

A large black rectangular box redacting the table content for the 7-2- Actifs corporels d'Exploitation section.

7-3- Placements Immobiliers

Le solde brut des placements immobiliers s'élève à 19.668.356 DT au 31/12/2009 contre 19.663.046 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 5.310 DT.

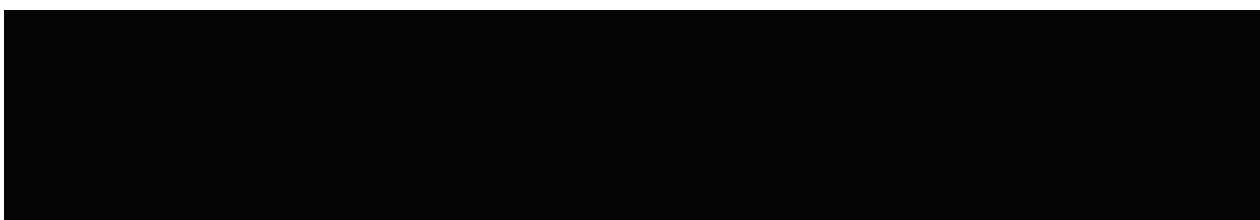
Les placements immobiliers se détaillent comme suit :

A large black rectangular box redacting the table content for the 7-3- Placements Immobiliers section.

7-4- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés dans lesquelles la STAR exerce une influence notable sans en avoir le contrôle.

Le solde brut des placements dans les entreprises avec lien de participation s'élève à 59.030.941DT au 31/12/2009 contre 58.384.649 DT au 31/12/2008., soit une augmentation de 646.292 DT.

**7-5- Placements Financiers****7-5-1- Actions et autres titres à revenus variables :**

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés dans lesquelles la STAR n'exerce ni contrôle ni une influence notable.

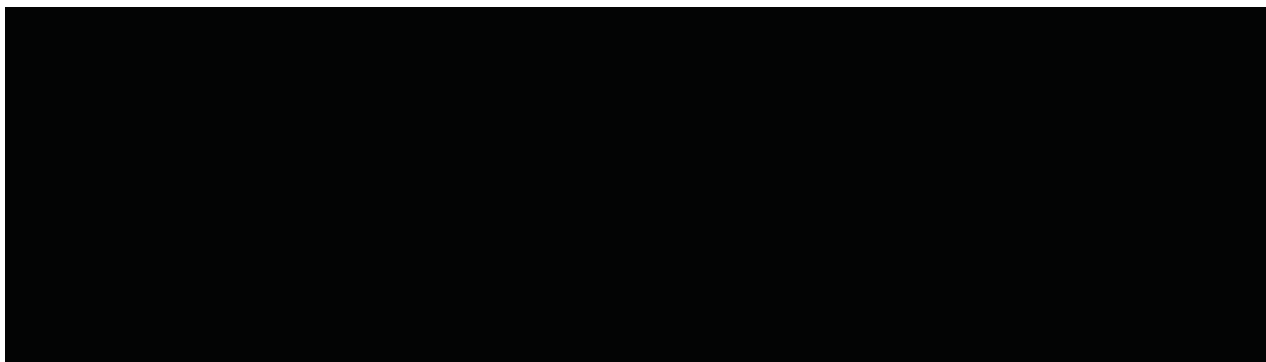
Le solde brut des actions et autres titres à revenus variables s'élève à 33.525.200 DT au 31/12/2009 contre 23.031.986 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 10.493.214 DT.

**7-5-2- Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les emprunts indivis et emprunts privés.

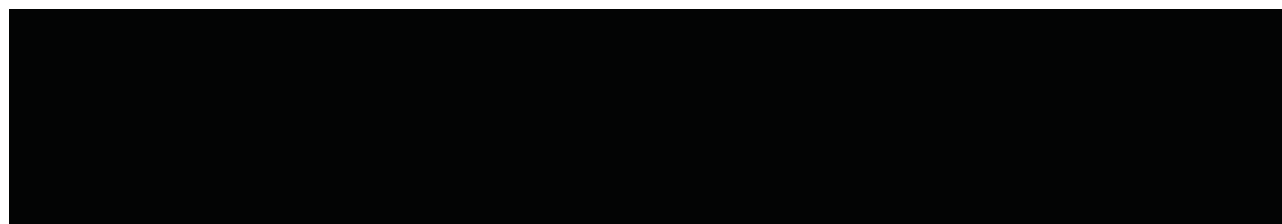
Le solde brut des obligations et autres titres à revenus fixes s'élève à 403.547.799 DT au 31/12/2009 contre 394.487.712 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 9.060.087 DT.

Les obligations et autres titres à revenus fixes se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

**7-5-3- Prêts**

Cette rubrique englobe les prêts au personnel et les prêts sur police vie.

Le solde brut des prêts s'élève à 2.647.155 DT au 31/12/2009 contre 2.694.701 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 47.546 DT.

**7-5-4- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Le solde brut des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers s'élève à 37.552.375 DT au 31/12/2009, contre 35.723.294 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 1.829.081 DT.

**7-5-5- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Le solde des créances pour espèces déposées chez les entreprises cédantes s'élève à 4.732.828 DT au 31/12/2009 contre 4.325.602 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 407.226 DT. Les créances pour espèces déposées chez les entreprises cédantes se détaillent au 31/12/2009 comme suit :



Les créances pour espèces déposées chez les entreprises cédantes se détaillent par branche comme suit :



7-6- Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2009 de 13.709.022 DT par rapport à 2008 :



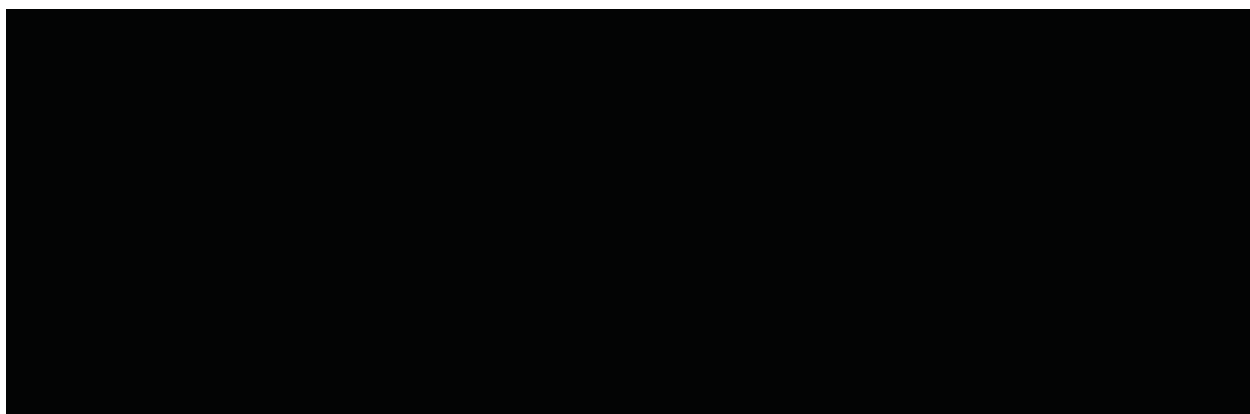
7-7 Créances

7-7-1- Primes acquises non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 12.663.186 DT au 31/12/2009 contre 11.777.196 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 885.990 DT.

La valeur arrêtée au 31/12/2009 correspond aux émissions comptant des mois janvier 2010, et les mois février, mars et avril 2009.

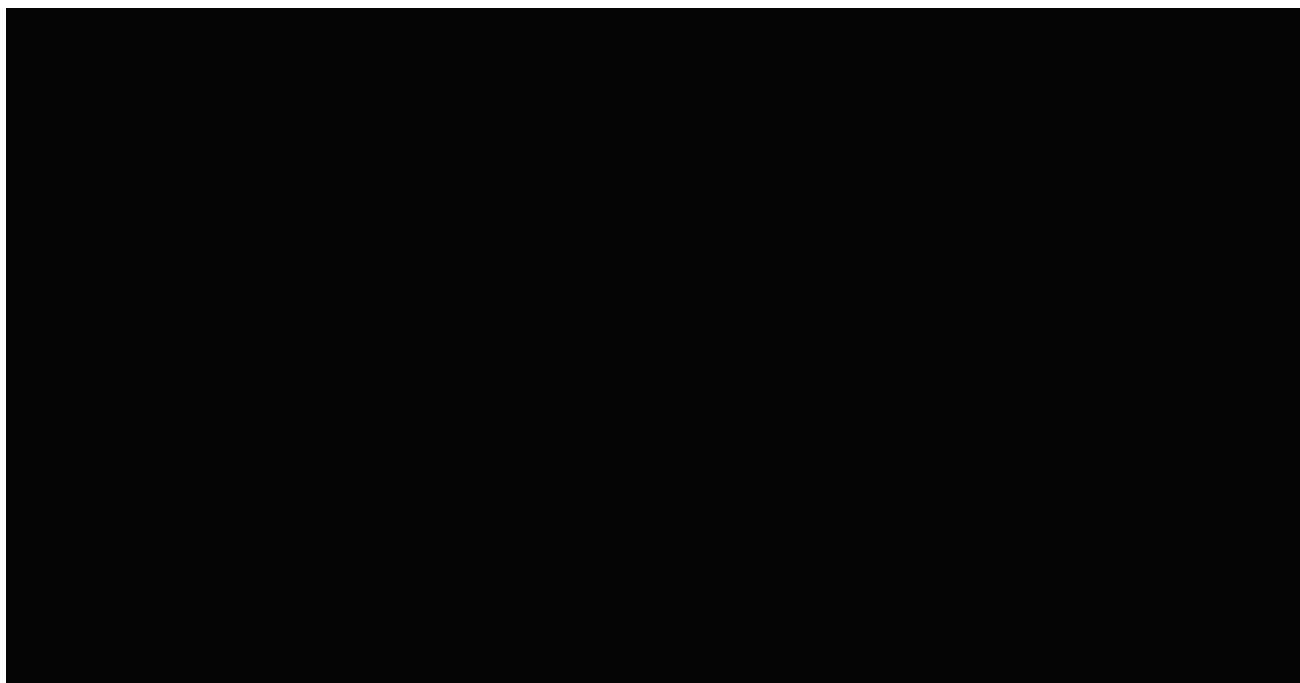
La variation enregistrée des PANE se décompose par branche comme suit :



7-7-2- Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Le solde brut des autres créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 74.200.231DT au 31/12/2009 contre 76.271.415 DT au 31/12/2008 soit une diminution de 2.071.184 DT.

Les autres créances nées d'opérations d'assurance directe se détaillent au 31/12/2009 comme suit :



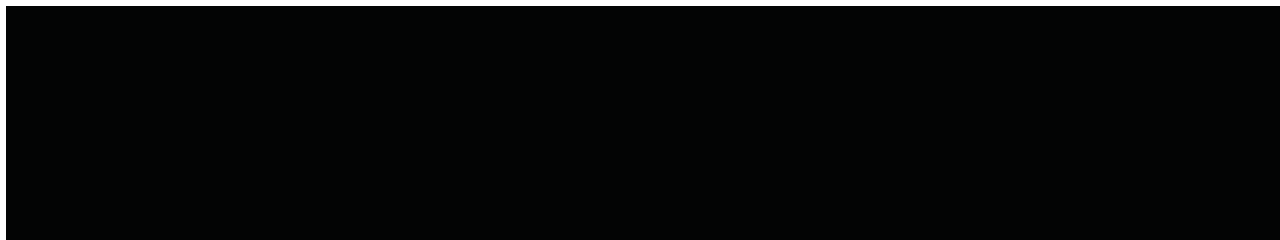
(a) La STAR a adopté pour l'évaluation des primes à annuler au titre de l'exercice 2009 la même méthode statistique appliquée en 2008.

(b) Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

**7-7-3- Créances nées d'opérations de réassurance**

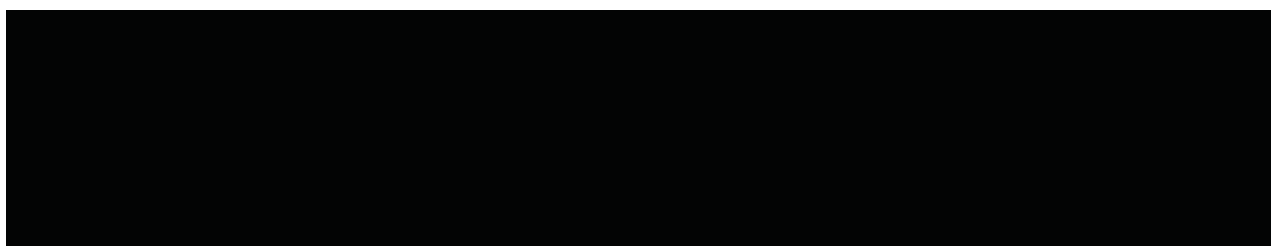
Le solde brut des créances nées d'opérations de réassurance s'élève à 12.560.920 DT au 31/12/2009, contre 12.297.399 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 263.521 DT.

Les créances nées d'opérations de réassurance se détaillent comme suit :



7-7-4- Autres créances

Le solde brut des autres créances s'élève à 4.159.404 DT au 31/12/2009, contre 4.825.145 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 665.741 DT.



7-8 -Banques, CCP et Caisse :

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.319.936 DT au 31/12/2009 contre 12.875.589 DT au 31/12/2008, soit une diminution 2.555.653 DT.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31/12/2009 comme suit:



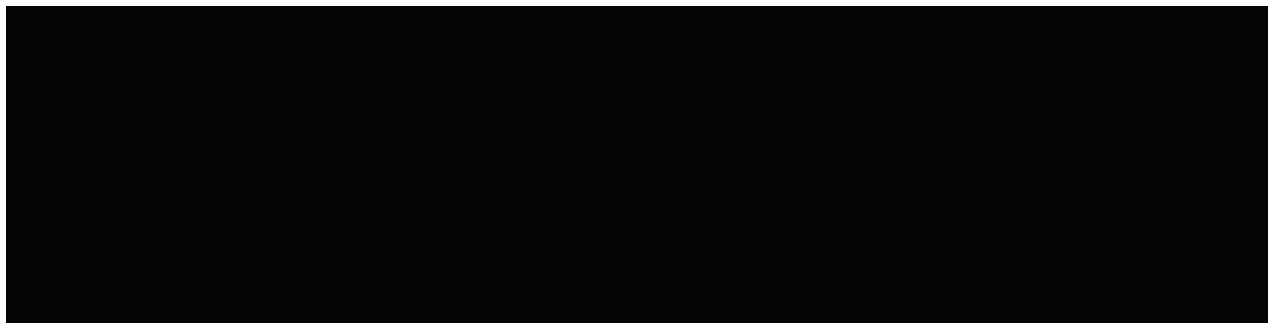
7-9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition tel qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde des frais d'acquisition reportés s'élève à 1.832.830 DT au 31/12/2009, contre 1.740.058DT au 31/12/2008 soit une augmentation de 92.772 DT.

7-10- Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif s'élève à 15.599.608 DT au 31/12/2009 contre 15.464.651 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 134.957 DT.

**7-11- Ecart de conversion**

Le solde de ce compte s'élève au à 466.503 DT au 31/12/2009, contre 421.766 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 44.737 DT.

7-12- Capitaux propres

Le solde des capitaux propres s'élève à 198.080.987 DT au 31/12/2009 contre 195.631.584 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 2.449.403 DT. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :



Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés après déduction de 5% au titre de réserve légale, les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires .

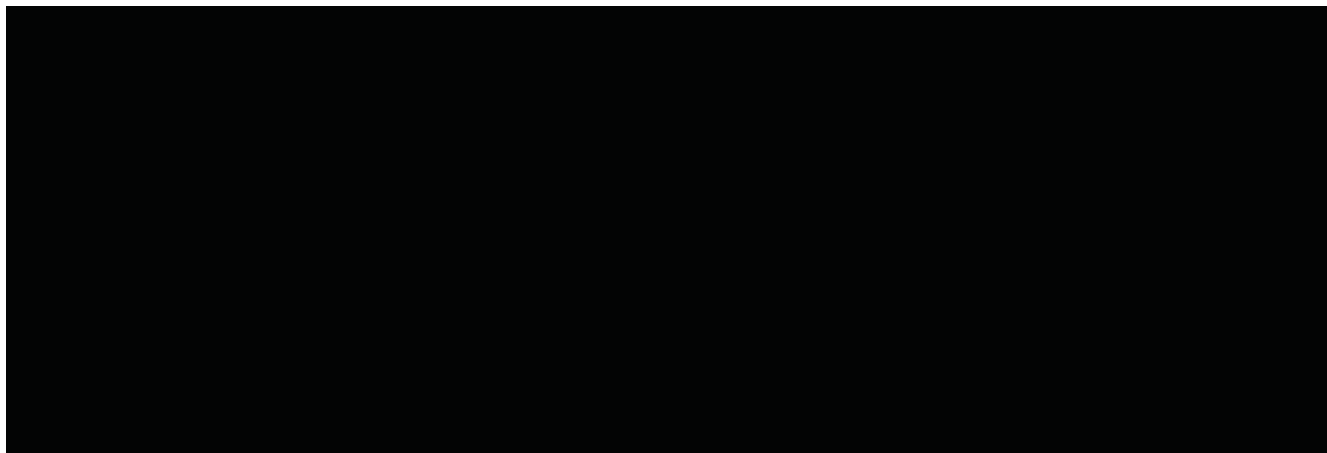
7-13- Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2009 à 2.823.328 dinars dont 2.095.000 dinars provisions pour indemnités de départ en retraite et le reste représente des provisions pour litiges.

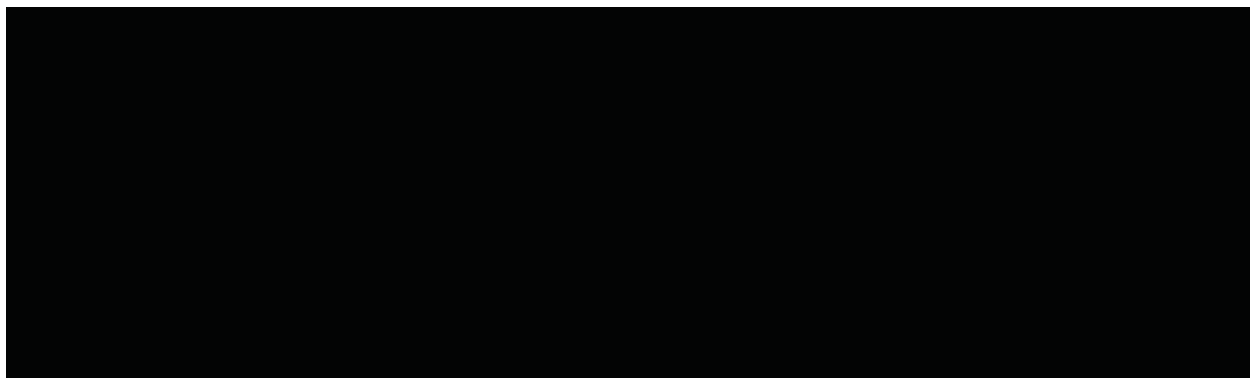
7-14- Provisions techniques brutes

Le solde des provisions techniques brutes s'élève à 397.368.587 DT au 31/12/2009 contre 392.424.422 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 4.944.165 DT.

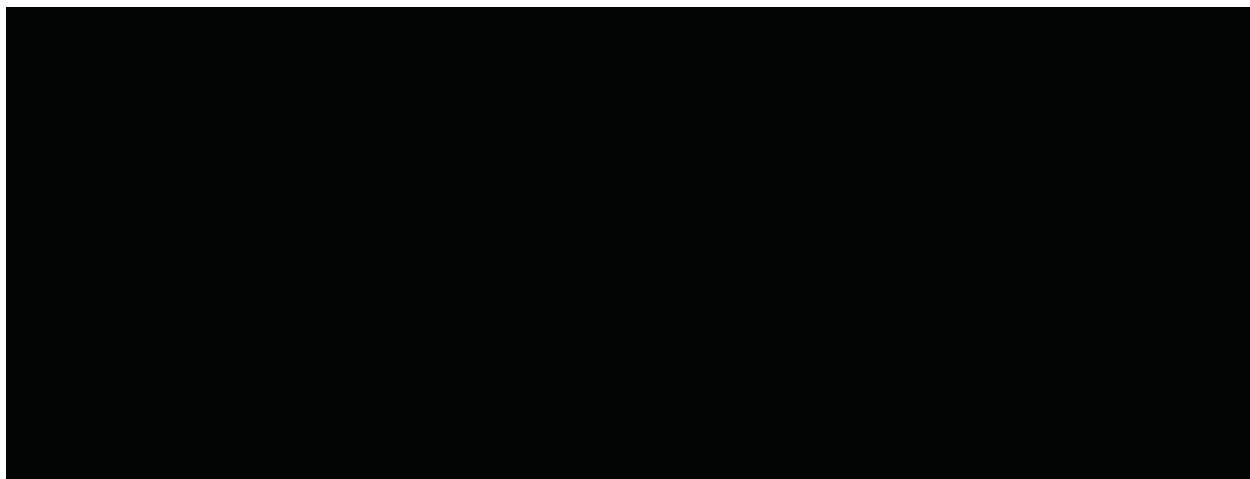
Les provisions techniques brutes se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

**(a) Provision pour prime non acquise :**

La provision pour prime non acquise au 31/12/2009 se détaille comme suit :

**(b) Provision pour sinistres à payer non vie :**

La provision pour sinistres à payer au 31/12/2009 se détaille comme suit :



(*) Pour l'exercice 2009, un abattement a été effectué sur les prévisions de recours et ce par prudence.

Provisions pour sinistres tardifs (IBNR) avec chargement

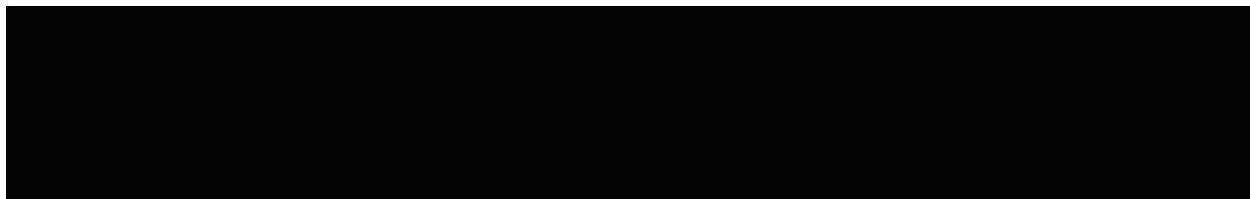
Branche	AUTO	TRANSPORT	AVIATION	INCENDIE	A.R.D.S	VIE	TOTAL
2008	34 990 599	525 000	84 000	525 000	1 575 000	443 658	38 143 257
2009	44 420 144	525 000	84 000	525 000	1 575 000	541 613	47 670 757

7-15- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la société.

Le solde de cette rubrique s'élève à 12.528.553 DT au 31/12/2009, contre 13.591.095 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 1 062 542 DT.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires se détaillent au 31/12/2009 comme suit :



7-16- Dettes

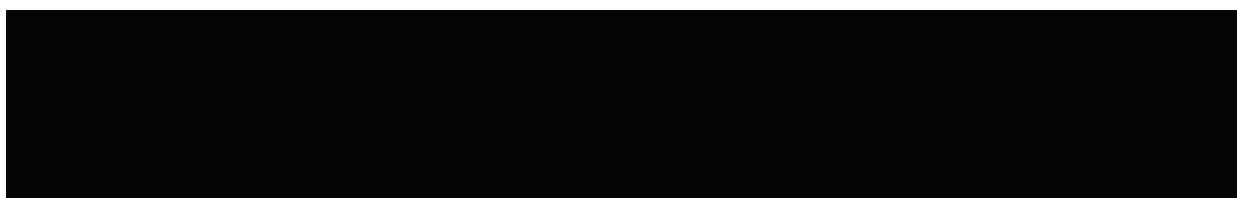
7-16-1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.588.919 DT au 31/12/2009, contre 14.375.763 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 786.844 DT. Le détail se présente comme suit :



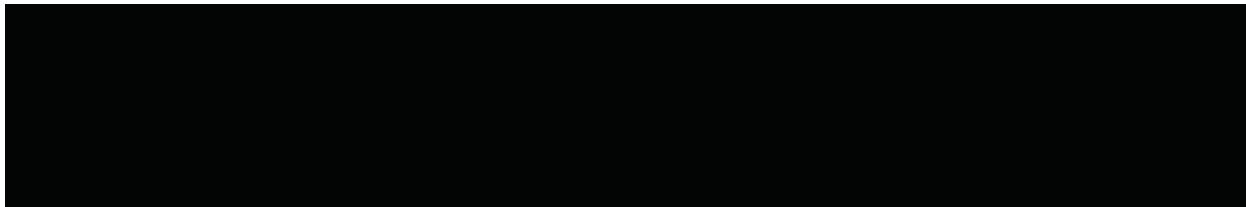
7-16-2- Dettes nées d'opérations de réassurance

Le solde de cette rubrique s'élève à 16.668.142 DT au 31/12/2009, contre 14.886.690 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 1.781.452 DT. Le détail se présente comme suit :



7-16-3- Autres dettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 15.816.053 DT au 31/12/2009, contre 19.031.178 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 3.215.125 DT. Le détail se présente comme suit :

**7-17- Banques, CCP et Caisse :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.553.964 DT au 31/12/2009, contre 7.253.326 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 300.638 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Banques siège	7 545 858	6 475 749	1 070 109
Banques succursales	7 787	776 815	-769 028
Banques en devises	319	762	-443
TOTAL	7 553 964	7 253 326	300 638

7-18- Comptes de régularisation Passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.693.896 DT au 31/12/2009, contre 2.915.057 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 778.839 DT. Le détail se présente comme suit :



(a) Ce montant correspond au solde compensé des estimations des comptes cédantes non parvenus à la date d'arrêté des comptes.

7-19- Ecart de conversion

Le solde de ce compte s'élève au à 537.819 DT au 31/12/2009, contre 431.743 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 106.076 DT.

8- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTATS (EN DINARS)**8-1- Primes émises et acceptées**

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 180.221.487 DT en 2009 contre 172.403.590 DT en 2008, soit une variation nette de 7.817.897 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes 2009	Cessions 2009	Opérations nettes 2009	Opérations nettes 2008	Variation nette
Primes émises non vie	204 034 863	29 177 435	174 857 428	167 483 574	7 373 854
Primes émises vie	5 578 306	214 247	5 364 059	4 920 016	444 043
Total	209 613 169	29 391 682	180 221 487	172 403 590	7 817 897

8-2- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 132.896.609 DT en 2009 contre 132.705.297 en 2008 enregistrant une évolution de 191.312 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes 2009	Cessions 2009	Opérations nettes 2009	Opérations nettes 2008	Variation nette
<u>Non vie</u>					
Montants payés	190 068 812	69 889 071	120 179 741	126 469 010	-6 289 269
Variation de la PSAP	-3 705 455	-14 348 723	10 643 268	4 354 024	6 289 244
Total non vie	186 363 357	55 540 348	130 823 009	130 823 034	-25
<u>Vie</u>					
Montants payés	1 656 697		1 656 697	1 602 404	54 293
Variation de la PSAP	416 903		416 903	279 859	137 044
Total vie	2 073 600	0	2 073 600	1 882 263	191 337
Total général	188 436 957	55 540 348	132 896 609	132 705 297	191 312

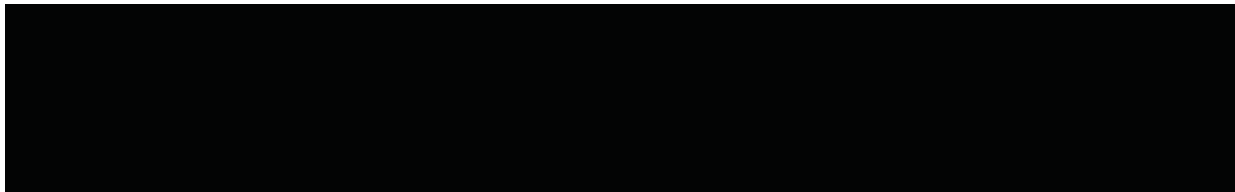
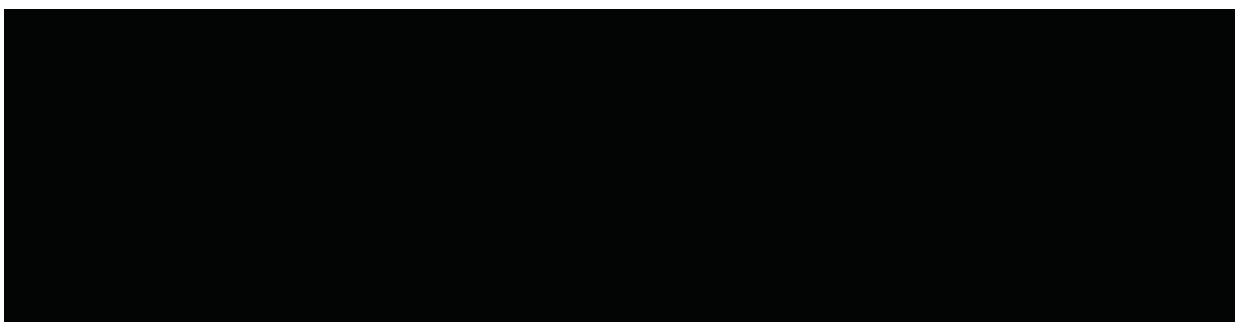
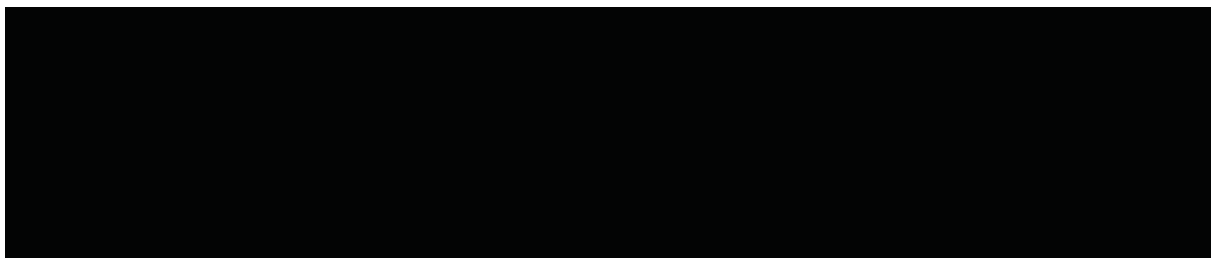
8-3- Produits et charges des Placements

Les produits de placements nets s'élèvent à 34.104.390 DT au 31/12/2009, contre 26.319.149 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 7.785.241 DT.

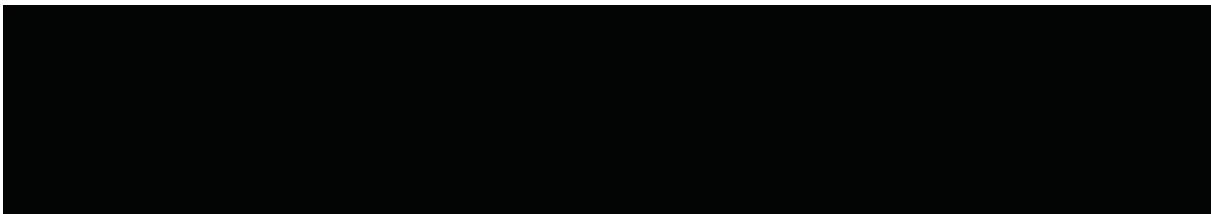


8-4- Allocation des produits nets des placements

L'allocation des produits nets des placements relative à l'exercice 2009 dans les états techniques vie et non vie et l'état de résultat, se présente comme suit:

**8-5- Frais généraux par nature****8-6- Charges de commissions****8-7- Dotations aux amortissements et aux provisions****8-8 - Ventilation par destination des frais généraux et des dotations**

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :



8-9- Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristournes exercice en cours, s'élevant à la somme de 208 635 527 DT, se présente comme suit :

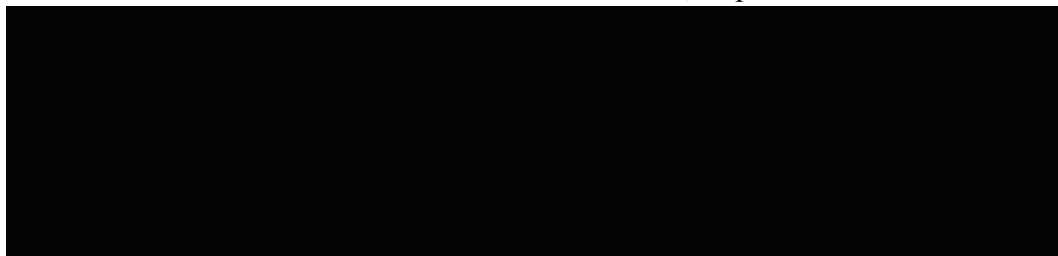
Zones	Montant
NORD	149 061 728
CENTRE	43 475 994
SUD	16 098 805
TOTAL	208 635 527

8-10- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	48 736 881
Réintégrations	6 270 064
Déductions	- 12 152 068
Résultat fiscal	42 854 876
Impôt sur les sociétés (35%)	-14 999 206
Résultat Net de l'exercice	33 737 675

9- NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie au titre de l'exercice 2009, se présente comme suit :

**10- EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la STAR n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

***RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2009***

Messieurs,

1- En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance- STAR** arrêtés au **31 décembre 2009**.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 668 660 246 dinars et un résultat bénéficiaire de 33 737 675 dinars, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers de l'exercice 2009 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes, notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et selon les mêmes méthodes comptables pertinentes appliquées l'exercice précédent.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6- Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

7- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 21 Avril 2010

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MANJOUR

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2009***

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et

opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 :

- La STAR a cédé 45.000 actions de la société SOFI SICAF à un administrateur pour un montant de 472.500 DT.
- La STAR a participé au capital de Maxula Placement SICAV, dont le Président du conseil d'administration est administrateur de la STAR. Le montant de la participation s'élève à 100.000 DT, soit 1.000 actions représentant 10% du capital.
- La STAR a souscrit au capital de la SICAV Epargnant, dont le Président du conseil d'administration, est administrateur de la STAR. Le montant de la participation s'élève à 49.145 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'inscription en compte du portefeuille titres et des opérations de transactions boursières avec Maxula Bourse, dont le Président Directeur Général, est administrateur de STAR.

La rémunération de la société Maxula Bourse est fixée, par la convention enregistrée à la recette des finances le 24 Mars 2006, à une rémunération forfaitaire de 2.500 DT, et des commissions de courtage sur les opérations de bourse, limitées à 1‰ du montant de la transaction.

La société Maxula Bourse a facturé à la STAR en 2009 un montant total de 7.423 DT (y compris les commissions de négociation CNB revenant à la bourse des valeurs mobilières).

- La STAR a participé en tant que fondateur, au capital de Maxula Investissement SICAV, dont le Président du conseil d'administration, est administrateur de la STAR. La valeur de la participation s'élève au 31/12/2009 à 106.555 DT soit 1.031 actions représentant 1,90% du capital.

C. Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales nous vous informons de ce qui suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée dans le PV du conseil d'administration du 13/01/2009. Cette rémunération englobe un salaire brut annuel de 146.400 DT et les avantages suivants:
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de Téléphone ;
 - Une Carte Corporate destinée à régler les frais d'hébergement en cas de mission.
2. Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale du 13 juin 2009. Les jetons de présence au titre de l'exercice 2009 totalisent un montant brut de 48.857 DT

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 21 Avril 2010

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MANJOUR